

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/144/8.8

Feuillet n° 167

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	43
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant :

Excusés : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif

Considérant l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021144-DE
Recu le 17/12/2021

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après présentation du rapport, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes pour l'année 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte relatif à cette disposition.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 15/12/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE

024-200041150-20211213-DE2021144-DE
Regu le 17/12/2021